

A Barbizon, le 25 mars 2020

Le Maire,

A

**Mesdames, Messieurs,
Les Commerçants et entrepreneurs,**

Nos réf : PhD/VB/2020/16

Objet : Informations essentielles en période de confinement

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous sommes mobilisés pour vous relayer les informations multiples de nos partenaires et vous apporter notre soutien en cette période difficile que nous traversons.

Vous trouverez donc ci-après les différentes aides et les soutiens à l'ensemble de nos acteurs économiques qui éprouveraient des difficultés à faire face à cette situation exceptionnelle.

La Région Ile-de-France :

- La Région Ile-de-France met à votre disposition un document récapitulatif des aides Etat/Région/Bpifrance qui permet de répondre aux 12 principales questions que se posent les entreprises franciliennes. Ce document évolue régulièrement. C'est pourquoi je me permets de vous transmettre la page du site internet de la Région qui est mise à jour très régulièrement <https://www.iledefrance.fr/covid-19-la-region-ile-de-france-lance-un-plan-durgence-pour-les-entreprises>

Pour toute question, les équipes de la Région Ile-de-France sont à disposition au **01 53 85 53 85** du lundi au vendredi de 9h à 18h ainsi que par mail : covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr.

- Un fonds de solidarité a été mis en place par l'Etat (financé à 25% par les régions) qui permettra, sur simple déclaration à la Direction régionale des finances publiques, un versement forfaitaire de 1 500 euros effectué à la fin du mois de mars aux acteurs économiques ayant arrêté leur activité du fait du virus ainsi qu'à ceux qui, au 30 mars, accuseraient une baisse de 50% de leur chiffre d'affaires. Sont notamment concernés :
 - Les entreprises de moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires ;
 - Les professionnels libéraux ;
 - Les micro-entrepreneurs ;
 - Les autoentrepreneurs.
- Avec la BPI, la Région Ile-de-France a par ailleurs mis en place le fond « Back Up Prévention », doté de 300 millions d'euros. Ce fonds permettra aux PME de demander des prêts de 300 000 euros maximum avec 2 ans de différé de remboursement et 100% de garantie région (0% de garantie personnelle des chefs d'entreprise). Ces prêts seront à taux zéro.

- Une plateforme régionale est ouverte aux initiatives citoyennes. D'une manière générale, pour toutes idées utiles de dispositifs permettant de lutter d'une manière ou d'une autre contre le virus, cette plateforme dédiée a été mise en place pour organiser la mise en relation des fournisseurs et des demandeurs de solutions : <https://www.iledefrance.fr/solutions-covid-19-la-plateforme-regionale-solidaire-des-franciliens>
- La Région s'engage au « **zéro pénalité de retard** » dans les marchés publics pour ses prestataires et fournisseurs dans le cadre de la crise du covid-19. **Elle versera également ses subventions et effectuera ses paiements dans un délai raccourci de 30 jours.**

La Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) :

- La CCI présente deux outils dont vous trouverez les présentations annexées au présent document :

- le dispositif « Mes commerces à domicile » un outil de recensement simple et mutualisé des pratiques de livraison chez les commerçants de notre territoire.

- une plateforme de click and collect « Vivons Local » qui permet aux commerçants alimentaires de disposer sur une plateforme départementale d'un mini site marchand et d'assurer les prises de commande et le règlement à distance.

Vous trouverez ci-après les deux présentations :

- Elle met à disposition aussi un numéro d'urgence pour les entreprises : 01 55 65 44 44 ainsi que des emails :

urgence.entreprise@cci-paris-idf.fr

orlane.maillard@seineetmarne.cci.fr

claudie.moreau@seineetmarne.cci.fr

antoine.carducci@seineetmarne.cci.fr

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF)

- Toute l'équipe du Pays de Fontainebleau tient à vous exprimer son plus profond soutien et reste mobilisée pour vous conseiller et vous orienter. Elle ajoute quelques contacts utiles :

1- Mesures de soutien de l'Etat et contact de la "cellule de continuité économique" Ile-de-France

La Direccte Ile-de-France détaille sur cette rubrique de son site internet l'ensemble des mesures de soutien mises en place par l'Etat :

<http://idf.direccte.gouv.fr/Coronavirus-accompagnement-des-entreprises-impactees>

Pour joindre la "cellule de continuité économique" de la Direccte Ile-de-France :

mail à idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr

ligne téléphonique dédiée au 01 70 96 14 15.

2-CMA Seine-et-Marne : contact spécifique pour les artisans

Une cellule dédiée pour répondre aux interrogations et accompagner. Pour faciliter le traitement des questions, il est conseillé d'indiquer sans l'objet du mail le nom de la commune de l'activité ainsi que le sujet principal de la préoccupation. Tél : 01 64 79 26 36 sos@cma77.fr

3- Recommandations pour les entreprises et les salariés

Le ministère du Travail publie sur son site internet une liste de questions/réponses très concrètes à destination des employeurs et de leurs salariés sur la conduite à tenir.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

4- Experts comptables

Numéro vert 08000 6432 ouvert par l'Ordre des Experts Comptables depuis le 25 mars

5- Bpifrance

Tél. : 0 969 370 240 (n° vert gratuit)

6- Banque de France – Médiation du crédit

Tél. : 0800 08 32 08 (service et appel gratuit)

Mail : TPME77@banque-france.fr

7 -Des ressources complémentaires

Les mesures peuvent évoluer, nous vous invitons à suivre les sites administratifs, en particulier :

- gouvernement.fr/info-coronavirus
- travail-emploi.gouv.fr
- idf.directe.gouv.fr
- iledefrance.fr/coronavirus-les-mesures-prises-par-la-region

Espérant que toutes ces informations puissent vous accompagner au mieux, n'hésitez pas à nous contacter notamment pour me saisir de toute difficulté que vous rencontrerez afin que je puisse faire le relai avec nos partenaires.

Bon courage à vous.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Philippe Douce

Le Maire

